

GROUPE BMTC INC.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LE GROUPE BMTC INC. REPORTE LE DÉPÔT DE SES DOCUMENTS ANNUELS EN RAISON DES RETARDS ATTRIBUABLES AU VIRUS COVID-19

Montréal (Québec) le 30 avril 2020 – Le Groupe BMTC Inc. (la « Société ») (TSX : GBT) annonce avoir décidé de se prévaloir, pour des motifs de logistique et de retards attribuables au virus COVID-19, de la dispense prévue par la décision n° 2020-PDG-0023 de l'Autorité des marchés financiers (la « décision ») et d'une dispense équivalente accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour le report du dépôt des documents d'information continue suivants (collectivement, les « documents annuels ») :

- les états financiers audités annuels consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 janvier 2020, requis aux termes de l'article 4.2 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);
- le rapport de gestion de la direction de la Société pour l'exercice terminé le 31 janvier 2020, requis aux termes du paragraphe 2 de l'article 5.1 du Règlement 51-102;
- la notice annuelle de la Société pour l'exercice terminé le 31 janvier 2020, requise aux termes de l'article 6.2 du Règlement 51-102.

En vertu de la décision, au cours de la période du 23 mars 2020 au 1^{er} juin 2020, une société tenue de déposer certains documents décrits dans la décision dispose d'un délai supplémentaire de 45 jours suivant la date limite autrement applicable aux termes de la législation en valeurs mobilières du Québec pour déposer les documents. La Société s'attend à déposer les documents annuels au plus tard le 14 juin 2020. Conformément à la décision, la Société va fournir une mise à jour par communiqué de presse au plus tard le 31 mai 2020.

Tant que la Société n'aura pas déposé les documents annuels, les membres de la direction de la Société et les autres initiés seront assujettis à une politique en matière d'interdiction d'opérations qui reflète les principes de l'article 9 de l'*Instruction générale 11-207 relative aux interdictions d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt et à leur levée dans plusieurs territoires*.

La Société présente ci-dessous une mise à jour sur les événements importants touchant ses activités depuis le 31 octobre 2019, étant la date de son dernier rapport financier intermédiaire :

- le 18 mars 2020, la Société a annoncé la fermeture temporaire de tout son réseau de vente, soit la bannière Ameublements Tanguay dans la région de Québec et les bannières Brault & Martineau et EconoMax dans la région de Montréal, suite à la situation entourant la COVID-19, et la mise à pied temporaire d'environ 75 % de son personnel dont la grande majorité provient de ses points de vente;

- le 9 avril 2020, la Société a annoncé le renouvellement de son offre de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions ordinaires pour la période s'échelonnant du 15 avril 2020 au 14 avril 2021 au plus tard, et ce à des fins d'annulation;

Avertissement en ce qui concerne les déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société. Ces déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes et d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « viser », « projeter », « prévoir », ainsi que des formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, y compris les renvois à des hypothèses.

Les déclarations prospectives sont, de par leur nature, assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux envisagés dans ces déclarations prospectives. Les résultats qui y sont présentés peuvent donc différer sensiblement des résultats réels pour diverses raisons, que la Société a identifiées à la rubrique « Description narrative de l'activité - Facteurs de risques » de la notice annuelle 2019, ainsi que d'autres risques expliqués en détail de temps à autre dans les documents d'information de la Société.

Le lecteur est prié de noter que les facteurs auxquels nous référons ci-haut ne comprennent pas tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société. Le lecteur est également prié d'examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Lorsqu'elle a fait des déclarations prospectives dans le présent rapport trimestriel de la direction, la Société a fait un certain nombre d'hypothèses. La Société considère que les hypothèses sur lesquelles s'appuient ces déclarations prospectives sont raisonnables.

Ces déclarations reflètent les attentes actuelles concernant des événements et le rendement d'exploitation futurs, et ne sont pertinentes qu'à la date de publication du présent communiqué de presse, et représentent les attentes de la Société à cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.

À propos du Groupe BMTC Inc.

Le Groupe BMTC Inc., dont les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, exerce par l'entremise de sa filiale Ameublements Tanguay inc., et de ses deux divisions Brault & Martineau et EconoMax une importante entreprise de vente au détail de meubles et d'appareils électroniques et électroménagers dans la province du Québec.

Renseignements : Mme Marie-Berthe Des Groseillers
Présidente et chef de la direction
Groupe BMTC Inc.
514-648-5757